



Distr.
GENERALE

T/PET.5/1183
20 mars 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. THEOPHILE MAPAN CONCERNANT LE
CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de
tutelle)

Eséka, le 21 janvier 1957

Mapan Théophile
Chef de village de Memel
Canton Nyab Jean
Subdivision d'Eséka

A Monsieur le Président de l'Assemblée des Nations Unies, Conseil
de Tutelle, New-York (U.S.A.)

Monsieur le Président,

Avec trop d'appréhension, j'ai l'honneur de lancer auprès de votre
haute générosité, des recours en vous exposant les faits suivants, causés à
mon égard par les personnes de l'Union des populations du Cameroun (U.P.C.).

En date du 19 à 20 heures, des membres de l'U.P.C. comité de base de
Memel au nombre d'une quinzaine, sont venus incendier ma case composée de
quatre pièces ainsi que le bureau de vote. Tous mes biens ont été la proie
des flammes. Dans cet incendie j'ai perdu une somme de 75.000 frs (soixante
quinze mille francs) en billets de banque.

Je suis un père de famille de 6 enfants et 7 femmes, vu que je trimbale
avec toute cette charge sans habitation et vivons dans un état de punérie.

Par conséquence, je demande donc au préalable, auprès de votre gratitude,
de procéder dans la bonne mesure afin que, ma présente vous permettra de prendre
une décision en connaissance de cause, en particulier d'exécuter mon secours
demander pour mieux vivre.

T/PET.5/1183

Français

Page 2

Dans la considération de ma présente, agréer Mr. le président, le profond respect de mes misérieuses salutations.

Votre

(signé) Mapan Théophile.
